

Paris, le 10 novembre 2009

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 1^{er} octobre 2009
DU CONSEIL DE QUARTIER AUTEUIL- SUD

Le premier octobre deux mille neuf, à dix huit heures et trente minutes, les membres du Conseil de quartier Auteuil Sud se sont réunis au stade Jean Bouin.

Etaient présents :

Mme Laurence DREYFUSS, Mme Nicole MONIER, Mme Dominique BAIGUINI, Mme Véronique BALDINI, M. Yves HERVOUET DES FORGES

M. Antoine DUFOUR, Mme Sabine GAUDISSERT, M. Valère GROS, Mme Françoise JAVEL, Mme Michèle RAYER, M. Olivier de HONDT, M. Gaëtan de SALVATORE, Mme Martine MARTIN, Mme Béryl VEILLET

M. MERCIER, Mme HUNTER, Mme CHARRIE, Mme GASECKI

Etaient excusés :

M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Thomas LAURET

M. Eric de NOÛEL, Inter-Jeunes, M. Jean-Michel SORLIN, M. Frédéric BOUSCARLE, Mme Arlette du CHESNE de GRAND-HAN, Mme Jany MONDOLONI, Mlle Priscilla PIERRE.

1- Approbation du compte rendu du 9 mars 2009.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2- AUTOLIB.

Mme GASECKI de la section territoriale de voirie du 16^e présente le projet aux conseillers de quartier

Autolib' sera accessible uniquement sur abonnement (présentation du permis), il n'imposera pas de réservation obligatoire de la voiture mais offrira, en revanche, la possibilité de réserver la place d'arrivée. Le système, destiné à des déplacements courts en complément des autres modes de transport, fonctionnera en libre service, 24h/24h.

La Ville de Paris a proposé à 80 communes du cœur d'agglomération de participer au projet, 24 communes ont délibéré favorablement, une vingtaine sont susceptibles de les rejoindre.

Un syndicat mixte est responsable de l'appel d'offre, de l'implantation du service Autolib' et de la gestion pour les membres du Syndicat. Autolib' est une délégation de service public d'une durée d'environ 10 ans.

Suite aux études qui ont été faites la tarification retenue est la suivante 15 - 20 € par mois d'abonnement puis 4 à 5 € par demi-heure d'utilisation. Une tarification spéciale sera mise en place pour les entreprises et les familles.

Le suivi du positionnement des véhicules en temps réel par l'opérateur, la réservation de la place d'arrivée lors de la prise en main et le maillage étendu de stations permettront la régulation des flux de véhicules entre les stations. Le ré-acheminement des véhicules ne se fera qu'en dernier recours.

Les études marketing préparatoires et notamment une enquête d'opinion menée sur un échantillon de 500 personnes (population parisienne de 18 ans et +) montrent que 73% des personnes interrogées sont favorables au concept d'automobiles en libre-service et 65% sont prêtes à l'utiliser. 71% pour des destinations à Paris et 29% en banlieue. Les motifs de déplacement sont les suivants : faire des courses (16% à Paris, 6% en banlieue), sortie en journée ou week end (21% à Paris, 9% en banlieue), sorties le soir (19% à Paris, 4% en banlieue), trajet domicile travail et université (8 % à Paris, 5% en banlieue).

Principes d'implantation :

L'objectif est d'établir un maillage dense de petites stations, de desservir les centralités génératrices de déplacements, de privilégier les secteurs mixtes (habitat, emploi, commerce, loisirs) et de favoriser les emplacements sur voirie (visibilité).

Le nombre de stations à Paris est de 700 dont 500 en voirie (4 places) et en banlieue jusqu'à 900 stations sur voirie (6 places) soit un total de 4000 places. La répartition des stations par arrondissement est fonction de l'intensité des déplacements.

Concernant les stations en parcs souterrains, l'implantation se fera dans les parcs concédés, parcs commerciaux privés et parcs des bailleurs sociaux, 10 places par station, proches de l'entrée (stations multiples possibles).

L'implantation des stations de surface sera faite dans les secteurs mixtes et à forte demande en déplacements avec une préférence pour les axes fréquentés et les intersections en tenant compte des emplacements de marché, de manifestations, de la géographie de « Paris respire ».

La station est composée :

- d'une borne électrique installée par le délégataire, le design proposé par le délégataire est approuvé par la CMU et les ABF, 1 borne par place.
- d'arceaux de protection au choix du délégataire.
- de panneaux d'indications réglementaires.

Le calendrier est le suivant :

- Création du syndicat mixte : été 2009
- Lancement de l'appel d'offre de la délégation de service public : automne 2009
- Attribution de la DSP : dernier semestre 2010
- Mise en service d'Autolib' : premier semestre 2011

Mme DREYFUSS ajoute que le Conseil de Paris a voté pour que la Ville adhère au syndicat mixte, le principe d'Autolib' est donc déjà voté.

Mme GASECKI précise que, dans le quartier Auteuil Sud, cela représente 7 stations soit 28 places. Les véhicules, localisables en permanence, auront une autonomie de 150 km. Les modalités d'abonnement ne sont pas encore définies mais il se fera sur présentation du permis et des tarifs préférentiels pour les familles et les entreprises sont prévus. En cas de problèmes le conducteur est responsable comme pour une location normale.

La Région participe pour un montant de 5 millions d'euros ; chaque commune à hauteur de 30%. La Ville de Paris investit dans les stations mais l'entretien et le service sont à la charge du délégataire.

Les villes de Puteaux, Courbevoie, Saint Ouen, Garches et Vaucresson n'ont pas souhaité participer au projet.

M. de SALVATORE regrette que le projet soit déjà bouclé. Il rappelle avoir proposé, au cours de la première séance du conseil de quartier, la mise en place de mini-bus dans l'arrondissement qui, à son sens, seraient bien plus utiles.

Mme GASECKI répond que c'est un service différent.

Mme JAVEL partage le point de vue de M. de SALVATORE et ajoute que les stations Autolib' constituent une pollution visuelle.

Mme GASECKI précise que le mobilier est soumis à la commission du mobilier urbain comme tous les mobiliers de voirie.

Une personne du public regrette le manque de concertation avec les usagers.

Une personne du public, concernant les mini-bus, précise qu'ils existent dans l'est de Paris depuis longtemps.

Une personne du public indique que, pour aller dans le 15^e, il faut utiliser le bus et le métro ou le bus et le tramway. Le projet Autolib est bien mais il ne répond pas aux attentes des habitants du 16^e qui veulent des transports en commun sans rupture de charge. Elle ajoute que les piétons ont besoin d'espaces verts et que la commission d'urbanisme devrait le prendre en considération.

3- Carte interactive sur le site Internet de la Mairie du 16^e arrondissement.

Mme DREYFUSS rappelle l'existence de la carte interactive sur le site de la Mairie. Cette carte a besoin d'être alimentée. Elle invite les conseillers de quartier à apporter leurs contributions.

4- Cheminement des piétons place de la Porte de Saint-Cloud.

5- Encombrement des trottoirs par les terrasses des cafés Porte de Saint-Cloud

Une personne du public affirme que la situation ne cesse d'empirer.

M. MERCIER rappelle qu'il existe une réglementation et que des fonctionnaires de Police contrôlent et verbalisent mais, compte tenu du nombre d'établissements concernés, il est difficile de contrôler régulièrement tout le monde. Il précise que de nombreux établissements respectent cette réglementation.

Une personne du public signale l'ampleur de l'emprise de la brasserie « Le Cardinal ».

M. MERCIER répond que cet établissement dispose d'une autorisation.

M. DUFOUR indique que l'emprise de la brasserie située à l'angle Versailles-Murat évolue au cours de la journée et qu'il est très difficile de circuler. Il affirme que les autorisations ne sont pas toujours affichées.

M. MERCIER prend note de cette remarque.

Mme HUNTER répond que, pour l'établissement « Les 3 obus », l'autorisation est affichée côté boulevard Murat et avenue de Versailles pour « Les Fontaines ». « Le Cardinal » fait l'objet de travaux ; elle reste vigilante.

Mme BAIGUINI fait part de nuisances au-delà de 2h du matin générées par « Les 3 obus ».

6- Problème du stationnement devant les établissements scolaires.

M. DUFOUR précise qu'il s'agit d'une question récurrente. Devant le groupe scolaire Chardon Lagache Murat, stationnent des deux roues sur ce trottoir assez étroit. Malgré l'installation d'un parking 2 roues, la situation perdure.

Par ailleurs, la pose d'un banc a été demandée mais la Directrice est contre. Il lui semblerait intéressant de prendre en compte la demande des 350 familles concernées, même si la Directrice y est opposée.

D'après le compte rendu du conseil d'école, le commissariat de Police s'était engagé à enlever les véhicules sur appel de l'école mais le temps de réaction semble être assez long. Il comprend que la Police ne puisse pas intervenir dans les 15 minutes, d'autant plus que la Directrice ne souhaite pas téléphoner.

Les motos stationnement parfois sur leur béquille et cela pose de réels problèmes de sécurité, en particulier à 16h30, lorsque le flot de personnes est important.

Mme GASECKI fera vérifier la largeur pour voir s'il est possible d'installer un banc.

M. MERCIER précise que l'enlèvement des deux roues sur Paris est assez limité compte tenu de la logistique que cela demande. Des opérations « coup de poing » sont possibles mais il y a de nombreuses demandes. Le service intervient selon l'urgence de la situation.

M. DUFOUR demande si l'unité de police de quartier situé à proximité peut intervenir.

M. MERCIER répond que l'UPC est uniquement destinée à recevoir des plaintes, elle n'intervient pas sur la voie publique. Il faudrait prendre contact avec l'école et sensibiliser les propriétaires des deux roues. **M. MERCIER** prend note et reste vigilant.

7- Insécurité sous le hall du Franprix côté avenue de Versailles et rue Chardon Lagache.

Mme MARTIN affirme qu'il y a beaucoup de problèmes et que les gens se plaignent à nouveau, en particulier au niveau de l'accès aux toilettes.

M. MERCIER répond qu'il s'agit d'un sentiment d'insécurité puisqu'on ne constate pas d'infractions. Le rassemblement n'en est pas une.

Mme MARTIN signale de la consommation de stupéfiants.

M. MERCIER fera surveiller le site.

Mme RAYER estime qu'au contraire, la situation s'est nettement améliorée.

M. MERCIER confirme que la situation s'est calmée mais il ne faut pas hésiter à signaler si des incidents surviennent à nouveau.

8- Demande de réfection de la chaussée devant le commissariat rue Chardon Lagache.

Mme GASECKI indique qu'une étude est en cours. L'aménagement sera présenté lorsque le financement sera trouvé.

9- Demande de nettoyage du terre-plein boulevard Exelmans et enlèvement des bancs.

Mme BALDINI en prend note et verra ce qu'il est possible de faire

10-Prise de mesures face aux poubelles qui sont fouillées et vidées sur le trottoir.

Mme BALDINI répond que c'est compliqué. Il n'y a pas vraiment de mesures à mettre en place.

Mme RAYER précise que les locaux pour les poubelles de certains immeubles sont fermés en journée et que les gens déposent leurs ordures dans la rue.

11-Demande de pose d'une plaque rappelant l'interdiction de déposer des ordures à l'angle de la rue du Général Delestraint et de la rue de Varize.

Mme BALDINI en fera la demande mais elle n'est pas convaincue que cela soit dissuasif. C'est un point récurrent, une opération coordonnée de nettoyage approfondie a eu lieu sur ce site.

12- Présence de centaines de pigeons nichant sur le triangle à l'intersection des rues Claude Terrasse et Daumier (en face du lycée René Cassin).

M. DUFOUR précise que le sol est maculé de fientes de pigeons et que cela constitue un réel problème de santé publique.

Mme BALDINI annonce qu'un pigeonnier va être prochainement installé avenue Dode de la Brunerie.

M. CHARACHON, chargé d'études faunistiques à la Direction des Espaces Verts et de l'Eau présente le dispositif aux conseillers de quartier.

Il indique que le fond du problème réside dans le nourrissage quotidien et localisé des pigeons. Plusieurs dispositifs existent ou ont existés:

- des graines stérilisantes, peu efficaces car chaque pigeon doit prendre sa dose quotidienne
- la stérilisation chirurgicale dont le coût est excessif pour la collectivité
- la capture puis relâche en campagne qui a été abandonnée pour des raisons sanitaires et écologiques évoquées par le Ministère de l'Agriculture
- la capture et la destruction sont pratiquées dans certaines villes mais, rapidement, d'autres espèces occupent les lieux.
- la colle, interdite en 1976 car dangereuse pour les espèces protégées.

M. CHARACHON affirme, contrairement à ce que l'on pourrait croire, qu'il n'y a pas surpopulation de pigeons à Paris (entre 50 000 et 100 000) mais un problème de surpopulation locale. Les regroupements sont liés au nourrissage et à la présence de marchés alimentaires comme c'est le cas avenue de Versailles ou Porte d'Auteuil.

Les pigeons nichent dans de petites cavités, il faut donc travailler sur l'aspect des bâtiments de manière à limiter la capacité d'accueil. Concernant les risques sanitaires, ils sont minimes.

Il rappelle que le nourrissage des pigeons est interdit et fait l'objet de verbalisations. Néanmoins, cela n'empêche pas les nourrisseurs de poursuivre leurs activités en ayant recourt à certains stratagèmes comme se percer les poches ou demander le concours des SDF qui ne sont pas solvables. Les agents de la Préfecture de Police, ceux du Centre d'Action pour la Propreté de Paris et les ASP sont habilités à verbaliser.

Le pigeonier a vocation à fidéliser les pigeons à l'équipement. Parallèlement, il est nécessaire de sensibiliser les nourrisseurs de pigeons. Les rencontres avec les nourrisseurs et les associations sont donc nécessaires pour faire évoluer leurs comportements et leurs pratiques.

Des panneaux d'information sur les méfaits du nourrissage sauvage sont installés sur les sites présentant le plus de nuisances dans l'arrondissement.

Le pigeonier permet la maîtrise des concentrations de pigeons, le contrôle de l'état sanitaire des oiseaux, la surveillance de la mortalité et le nettoyage des fientes 1 fois par semaine. Il dispose de 100 loges pouvant accueillir autant de couples de pigeons.

L'équipement sera installé au dessus du périphérique, avenue Dode de la Brunerie.

13- Propositions d'utilisation du budget d'investissement.

M. HERVOUET DES FORGES suggère, sur proposition des professeurs de sport, la prise en charge de tracés sportifs dans les écoles pour permettre la pratique d'activités sportives telles que le mini tennis et mini basket au sein même de l'établissement. Cela permettra donc d'accroître les activités sportives dans les meilleures conditions de sécurité puisqu'il ne sera pas nécessaire de sortir de l'établissement. M. HERVOUET DES FORGES souligne le problème d'espace qui va se poser avec Jean Bouin. Il précise que cela reste une dépense raisonnable qui améliorerait sensiblement la pratique du sport. Pour le quartier Auteuil Sud, il s'agit des écoles du Parc des Princes, Murat, Musset et Michel-Ange.

Une personne du public a pris connaissance de la manifestation prévue pour Jean Bouin et demande quel en est le programme.

Mme JAVEL répond que le Comité de défense en fixera les modalités demain.

M. HERVOUET DES FORGES souhaite que la manifestation, sur la pelouse du stade Jean Bouin, mobilise le plus de monde possible, en particulier les scolaires. Néanmoins, il y a peu d'espoir de stopper le projet puisque le vœu déposé au Conseil de Paris a été repoussé lors d'un vote à bulletin secret.

Une personne du public regrette que le projet ne tienne pas compte des cours de gym seniors qui ont lieu à Jean Bouin.

M. HERVOUET DES FORGES se désolé que tout disparaisse, au profit du sport professionnel, pour seulement quelques matchs par an.

Concernant le budget de fonctionnement, **Mme MONIER** propose la reconduction de la chasse aux œufs (2000 €), du dîner de quartier (500 €) et la création d'un ciné-club en partenariat avec le centre d'animation Le Point du Jour (500 €) pour la location des film à raison de 10 séances par an.

M. DUFOUR émet des réserves sur l'utilisation du budget dans un domaine privé dans le sens où les écoles ne sont pas ouvertes au public. Il rappelle sa proposition de financer de nouveaux jeux pour le parc Sainte Périne.

Mme CHARRIÉ répond que les jeux sont régulièrement tagués à l'occasion des nombreuses intrusions nocturnes dans le parc mais sont en bon état de fonctionnement. D'autre part, le financement de ce type d'équipement va bien au-delà des possibilités du conseil de quartier ; même la mise en peinture des jeux est quelque chose d'extrêmement coûteux.

Les dépenses sont votées à l'unanimité.

Questions diverses

Une personne du public attire l'attention sur une emprise de chantier présente depuis des années à l'angle de la rue de Jasmin et de la rue de l'Yvette.

Mme HUNTER répond que ce chantier fait l'objet d'une surveillance particulière. L'entreprise a été mise en demeure et les travaux vont reprendre courant octobre.

Mme BAIGUINI fait part d'agressions à la Porte de Saint-Cloud.

M. MERCIER répond que la Porte de Saint-Cloud est un lieu de passage et de rassemblement, en raison notamment de la présence du Parc des Princes. Il ne nie pas qu'il s'y passe des choses mais le 16^e reste un arrondissement relativement calme dans ce domaine là. La Porte de Saint Cloud est loin d'être un « coupe gorge ».

Une personne du public fait part de problèmes liés au stationnement sauvage.

M. MERCIER répond qu'il y a verbalisation.

Une personne du public souligne le nombre important de deux roues stationnés place Léon Deubel et l'emprise du restaurant « L'affiche » sur le trottoir.

M. MERCIER répond que le phénomène est lié à l'accroissement du parc de deux roues. Il est possible que le mobilier ne convienne pas aux motocyclistes.

Mme GASECKI précise que ce type de mobilier fait l'objet de concertation avec les associations de motards, c'est avant tout un problème de civisme.

Mme VEILLET indique que le problème existe aussi devant l'IUT avenue de Versailles et signale des vols de véhicules et pièces détachées dans le secteur. Elle se demande s'il ne faudrait pas installer des caméras.

M. MERCIER répond que la Préfecture de Police et l'Etat lancent un plan de sécurité avec l'installation de 1 000 caméras dans la capitale.

Mme VEILLET signale la présence de trafic de stupéfiants, quai Louis Blériot.

M. MERCIER en prend note.

Mme MONIER signale un squat dans l'ancien restaurant italien avenue de Versailles. Elle affirme que les propriétaires ne peuvent plus y rentrer et que les riverains sont inquiets.

M. MERCIER a eu connaissance de ce problème, l'affaire est en cours de vérification. Il précise que si le squat est avéré, la procédure peut être longue.

Une riveraine du restaurant assure qu'il y a bien un squat et du trafic de stupéfiant qui génèrent beaucoup de nuisances. Compte tenu de l'état de l'immeuble, elle s'étonne qu'un arrêté de péril n'ait pas été pris.

M. MERCIER va prendre contact avec le propriétaire.

Une personne du public signale la dangerosité de la traversée de la Porte de Saint-Cloud, entre la bijouterie et la pharmacie.

Mme GASECKI répond que le trottoir a été élargi lors de l'implantation de la station Vélib, il existe un autre projet d'élargissement du trottoir mais le financement n'a pas été encore trouvé.

Une personne du public suggère la pose d'un panneau.

Mme GASECKI répond que ce dispositif n'est pas toujours efficace.

M. DUFOUR indique que la gare routière est difficile d'accès.

Mme GASECKI répond qu'un feu sera prochainement installé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Mme Nicole MONIER
Adjointe au Maire
Chargée des conseils de quartier
Auteuil Sud et Auteuil Nord